

ARRÊTÉ N° 2025_152

RELATIF AUX AJUSTEMENTS D'ORGANISATION À LA DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE L'ACTION SOCIALE (DPAS)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n° 2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n° 2022-293 du 2 septembre 2022 relatif aux ajustements organisationnels de la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS) ;

Vu le rapport de présentation au comité social territorial du 15 novembre 2024 concernant le bilan et les ajustements d'organisation à la DPAS ;

Vu les avis émis par le collège des représentants du personnel et par le collège des représentants de la collectivité lors de la séance du comité social territorial du 15 novembre 2024 ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Il est procédé au réajustement de l'organisation de la DPAS selon l'organigramme annexé.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2022-293 du 2 septembre 2022.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le

ID : 093-229300082-20250509-2025_152-AR



Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le